

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 05 et 09 février 2026 / Date d'affichage : 05 et 09 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Jacques ZIRNHELT, M. Raphaël MABBOUX, Mme. Mélina ISOUX (présente à partir de 20h10), M. Thibault PUGNAT (présent à partir 20h20).

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Thibault PUGNAT (absent jusqu'à 20h20).

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir donné à Mr. Fabrice DEVERLY), Mme. Adeline HENNICHE (pouvoir donné à Mr. le maire)

Secrétaire de séance : Mme. Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n° 2026-007

FINANCES

■ Affectation des résultats – Budget principal 2025

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe aux finances, expose à l'Assemblée :

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2025,

- Considérant le résultat suivant de la section de **Fonctionnement** :

Résultats 2024	-Affectation des résultats 2024	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat cumulé à fin 2025
1 000 031,31€	433 637,39€	517 055,66€	****	1 083 449,49€

- Considérant le résultat suivant de la section d'**Investissement** :

Résultats cumulés à fin 2025	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Montant du disponible
-431 313,14€	289 473,57€	208 683,41€	-350 522,98€

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068) : 350 522,98€
- Affectation complémentaire en réserves (le cas échéant) : 0,00 €
- Soit un total du titre à émettre au C/1068 : **350 522,98€**

Il est rappelé, pour mémoire, **les reprises** qui seront **à effectuer** (inscriptions au BP 2026) :

Au compte **002**, excédent de fonctionnement reporté (recettes) : 732 926,61€

Au compte **001**, déficit d'investissement reporté (dépenses) : 431 313,14€

Le Conseil Municipal, son adjointe aux finances entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

VALIDE les affectations des résultats décrites ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PF

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 16 février 2026
Le Maire



Mr. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : 18/02/26
Affiché le : 18/02/26

La Secrétaire de Séance,

Mme. Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS